

Directeur Général de la SPL Agropark Caraïbes Excellence

<p>Présentation de l'entreprise</p>	<p>La Société Publique Locale (SPL) Agropark Caraïbes Excellence est une société d'aménagement en cours de préfiguration, appelée à être créée au cours du dernier trimestre 2025</p> <p>La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, dont fait partie la Ville des Abymes, a engagé la création de l'Agropark Caraïbes Excellence afin de doter le territoire d'un outil structurant au service de la filière d'agro-transformation. Les travaux ont enregistré des avancées substantielles et le pôle de commercialisation est en phase de finalisation. Il convient désormais d'enclencher la phase de gestion et d'exploitation de l'équipement, afin d'assurer sa mise en service dans un cadre maîtrisé, soutenable et lisible pour l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>L'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales et aux établissements de coopération intercommunale de créer des sociétés publiques locales, aux capitaux exclusivement publics, compétentes notamment pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial, ou prendre en charge toutes activités d'intérêt général.</p> <p>Le format de SPL Agropark Caraïbes Excellence est à cet effet envisagé en ce qu'il concilie deux exigences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part, la préservation de l'intérêt général au travers d'un opérateur à capital intégralement public, soumis au contrôle analogue de ses actionnaires et intervenant exclusivement pour leur compte et sur leur territoire ;- d'autre part, la conduite des activités d'exploitation et de commercialisation dans un cadre de gestion relevant du droit privé, offrant la souplesse contractuelle et la réactivité indispensables au bon fonctionnement de l'outil. <p>L'implantation de l'infrastructure sur le territoire de la Ville des Abymes est porteuse de retombées économiques et sociales notables.</p> <p>La SPL a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none">- De contribuer à l'accompagnement des entreprises du secteur de l'agro-transformation,- De contribuer au dynamisme de l'ensemble de la filière agricole guadeloupéenne,
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - De contribuer à la structuration des filières de l'agro-transformation en Guadeloupe. <p>La SPL pourra à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recourir à tout financement, en ce compris toutes subventions de quelque nature que ce soit et toutes levées de fonds auprès d'investisseurs publics ou privés, ou de partenaires bancaires ou autres, avec ou sans garantie à fournir, - Mener ou faire procéder à toutes études techniques, financières, administratives, ou autres, pour la réalisation de son objet, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, - Exercer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L. 2422-2 du Code de la commande publique auprès des collectivités territoriales actionnaires, - Créer, acquérir, prendre à bail, installer, exploiter toutes installations existantes concourant à l'exercice de son objet, mais aussi, accepter ou concéder tous mandats de concession et autres, prendre, acquérir, exploiter tous procédés et brevets, - Participer, avec l'accord de ses actionnaires, à la création et à l'animation de structures en y associant sous la forme juridique appropriée les partenaires de futures opérations en rapport avec son objet, - Effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet social. <p>Au stade de sa constitution, le nombre d'actionnaires de la Société est établi à deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté d'agglomération Cap Excellence ; - La ville des Abymes. <p>Sous la responsabilité du Président de la société et du Conseil d'Administration, le Directeur Général met en place la politique générale décidée par le Conseil d'Administration. Il met en œuvre cette politique, propose des choix stratégiques et rend compte régulièrement des résultats de ses activités au Président et au Conseil d'Administration.</p>
<p><i>Votre activité au sein du service</i></p>	<p>Le Directeur Général / la Directrice Générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porte la vision et la stratégie globale de la SPL, • organise et pilote sa mise en œuvre par l'intermédiaire de l'équipe de direction, • garantit la performance globale (économique, sociale, environnementale) de la société,

	<ul style="list-style-type: none"> • et assure le lien permanent entre les actionnaires, les partenaires et les équipes.
<p><i>Vos missions principales</i></p>	<p>Ses missions sont les suivantes :</p> <p>1) Définir la stratégie d'entreprise et les actions de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie et le modèle de développement de la SPL, en lien avec le Conseil d'administration. - Analyser la demande des collectivités ainsi que l'environnement technique, économique et politique afin d'anticiper les projets ; - Définir des objectifs et des moyens pour les réaliser ; - Mettre en place des actions d'information et de communication ; <p>Force de proposition stratégique et technique, vous impulsez à ce titre et suivez les projets menés par la société. Vous disposez à cet effet de qualités avérées en montage d'opérations et savez être force de proposition pour proposer aux actionnaires les déclinaisons opérationnelles de leurs ambitions et du projet de territoire en cours d'élaboration.</p> <p>2) Conduire la gestion interne de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des prévisions budgétaires et le plan d'affaires prévisionnel à 3 ans ; être garant de leur exécution, de leurs contrôles réguliers et de leur actualisation ; - Établir les documents financiers et comptables en conformité avec la législation ; - Mettre en œuvre la commande publique ; - Assurer la gestion de la vie sociale : préparation et animation des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales et des Comités d'Engagement de la société. - Organiser le dialogue régulier avec les collectivités actionnaires (réunions de suivi, comités techniques, contrôle analogue). <p>3) Assurer le management des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la politique RH ; - Veiller à l'organisation du travail, au respect et à l'application de la réglementation interne (règlement intérieur, statut du personnel, note de service...) et externe (législation) ; - Mobiliser les équipes sur les objectifs, fédérer le personnel autour des valeurs et du projet d'entreprise ; - Assurer les entretiens RH et participer au développement des collaborateurs. <p>4) Assurer le management opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer l'équipe opérationnelle et animer le travail et mode « projet » ; - Organiser des interventions opérationnelles, montages et négociations des contrats ; - Mettre en place les outils de suivi et de reporting des opérations ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter la SPL auprès des partenaires institutionnels et économiques (État, Région, Chambre d'Agriculture, interprofessions, banques, clusters, etc.). - Porter le positionnement de l'Agropark dans les réseaux locaux, nationaux et, le cas échéant, caribéens. - Négocier et sécuriser les partenariats stratégiques (conventions-cadres, accords avec réseaux professionnels, projets collaboratifs).
<i>Profil</i>	<p>Connaissances souhaitées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance des entreprises publiques locales (SPL, SEM...) et droit des sociétés. • Fonctionnement des collectivités locales et politiques publiques de développement économique. • Principes de finances d'entreprise / finances publiques • Bonne connaissance des enjeux de filière agro-alimentaire / agro-transformation et de développement territorial. <p>Compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de stratégie et pilotage par objectifs. • Animation d'instances de gouvernance (CA, comités stratégiques, COPIL...). • Direction d'équipes de management (CODIR) et conduite du changement. • Capacité à arbitrer et à trancher dans un environnement multi-acteurs. • Négociation de haut niveau et représentation institutionnelle.